

LE 8 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize (2016-11-08), dans la salle des délibérations du conseil, au 615 rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Micheline Beauregard Dalpé, monsieur Pierre Daigle, madame Caroline Blanchard, monsieur François Lamoureux ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

L'inspecteur municipal monsieur Marco Dubois

Public : Trois (3) personnes assistent à la séance du conseil.

ABSENCE

Monsieur le conseiller Christian Marois

CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, monsieur le maire demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2016-11-188

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h.

2016-11-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé avec les modifications, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE »

PROJET D'ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C- DISCOURS DU MAIRE

D- PUBLICATION DU DISCOURS DU MAIRE

E- DÉPÔT AU CONSEIL DES FORMULAIRES :

« Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil »

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCES

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – octobre 2016

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – octobre 2016

5.3 Dépôt du rapport financier - Règlement portant sur les règles de contrôle et suivi budgétaires

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation des comptes à payer – novembre 2016

6.2 Nomination du maire suppléant

6.3 Demande d'appui financier – Opération Nez Rouge 2016

- 6.4 a) Budget 2017 - date d'adoption
- 6.4 b) Avis de motion - Règlement décrétant les taux d'imposition pour l'année 2017
- 6.5 Conseil de la Fabrique de Saint-Joachim - Demande de subvention
- 6.6 Contribution FQM 2017 (**Item reporter**)
- 6.7 Invitation à joindre le Regroupement pour un Québec en santé (**Item retiré**)
- 6.8 Demande AJLSJ - Subvention pour feu d'artifice pour le Carnaval 2017
- 6.9 Demande d'autorisation en vertu du Règlement #526-2014 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux pour les événements spéciaux Journée Familiale du Carnaval et Tournois de curling organisé par l'AJLSJ
- 6.10 Demande AJLSJ – Aide financière pour le 40e anniversaire du Festiballe 2017 (**Item reporté**)
- 6.11 Fermeture des bureaux administratifs – Période des Fêtes
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
 - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Programmation comportant des coûts réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) - Années 2014-2018
 - 8.2 Demande de remboursement – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 8.3 Offre de service – Dénégement du stationnement de la salle des loisirs
- 9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
 - 9. Augmentation budgétaire pour la finition extérieure de la salle des loisirs
- 10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
 - 10.1 Offre de service – Toit pour boîtes postales
 - 10.2 Dépôt de l'offre d'achat – Lot 3 987 874
 - 10.3 Suivi – Dossier Coop
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2016-11-190

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

DISCOURS DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
AU 8 NOVEMBRE 2016

Chères citoyennes, chers citoyens,

En conformité avec l'article 955 du Code municipal, je vous présente mon rapport annuel sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un aperçu des principales réalisations de l'année en cours. À cela s'ajoute un survol très sommaire des activités prévues pour la prochaine année 2017. La présentation doit contenir aussi certains éléments comme les dépenses les plus importantes (plus de 25 000\$).

ÉTATS FINANCIERS 2015

L'évaluation municipale imposable 2015, lors du dépôt du rôle au 15 septembre 2014, était de 155 781 700\$. Pour l'année 2015, le taux de taxation foncière est resté à 0.64¢ du 100\$ d'évaluation.

Les états financiers pour l'année 2015 ont été préparés en mars 2016 par la firme FBL, comptables agréés, qui a eu accès à tous les documents et n'a émis aucune restriction dans son rapport. Ils démontrent les résultats suivants :

A. <u>REVENUS DE FONCTIONNEMENT :</u>	1 640 376\$
Taxes foncières, ordures & recyclages, fosses septiques, compensations du gouvernement, autres recettes de sources locales et transferts divers.	
B. <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u>	1 587 489\$
Administration générale, sécurité publique, transport, hygiène du milieu, urbanisme et développement, loisirs et culture, frais de financement et fonds de dépenses en immobilisations.	
C. <u>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS avant conciliation à des fins fiscales :</u>	<u>52 887\$</u>
D. <u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES :</u>	
- Revenus d'investissement	(104 365\$)
- Amortissement	137 973\$
- Coût des propriétés vendues	23 155\$
- Activités d'investissement	(112 273\$)
- Excédent de fonctionnements non affecté	28 868\$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES :	<u>26 245\$</u>

Une gestion administrative efficace et serrée nous a permis de réaliser ce résultat. Nous en félicitons d'ailleurs les employés municipaux.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel que le prescrit la loi, le règlement #498-2008 porte sur le traitement des élus municipaux. À la fin de 2016, les membres du conseil auront reçu les montants qui suivent, incluant la rémunération versée par la MRC de La Haute-Yamaska pour le travail que le maire y accomplit.

<u>Maire à Saint-Joachim :</u>	Rémunération annuelle	11 196.96\$
	Allocation/dépenses	5 598.48\$
<u>Conseiller à la MRC:</u>	Rémunération annuelle	11 508.23\$
	Allocation/dépenses	5 754.12\$
<u>Conseiller à Saint-Joachim:</u>	Rémunération annuelle	2 407.44\$
	Allocation/dépenses	1 203.72\$

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2016

Travaux de voirie

Nous avons fait le rechargement de plusieurs rangs et parties de rangs, soit les chemins Nord, Ingram, Cleary et le 10^e rang Est et Ouest. Ces travaux ont été réalisés grâce au montant de subvention de la taxe d'accise. Des travaux d'asphaltage ont aussi été faits dans le 1^{er} Rang Est.

Village

Le sentier sur le pourtour du développement domiciliaire n'est pas encore terminé, mais il est déjà utilisé par plusieurs d'entre vous. Les aménagements restant à faire le seront au cours de l'année 2017.

La salle des loisirs a subi une très grande transformation cette année. En prenant en considération le poids des années, nous devons apporter des améliorations. Les changements suivants, soit le revêtement extérieur, l'ajout d'isolation, la couverture repeinte, les fenêtres, les portes, le champ d'épuration vont contribuer à en faire un endroit plus accueillant et au goût du jour. En plus de son amélioration esthétique, elle sera désormais plus facile à chauffer en hiver et plus fraîche en été. Des transformations ont aussi été faites à l'intérieur pour la rendre plus fonctionnelle. Pour finir, des travaux d'aménagement d'accès à la salle sont en cours de réalisation. Nous tenons une fois de plus à vous souligner que ces travaux ont été réalisés grâce à la contribution de la taxe d'accise. Ces travaux étant subventionnés à hauteur de 80%.

Un mandat fut donné cette année pour mettre en ligne un nouveau site internet. Notre site actuel est désuet depuis déjà plusieurs années, une mise à jour s'imposait. Le nouveau site sera plus convivial et adaptable avec tous les types de plateformes Web. Il sera en ligne au début 2017. Nous vous tiendrons au courant.

PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2017

Le taux de taxation était de 0.64¢ du 100\$ de l'évaluation en 2015. Ce taux fut baissé à 0.60¢ en 2016 soit un taux parmi les plus bas de toute la région. Le conseil municipal désire respecter le pouvoir de payer des contribuables et verra, avec le nouveau rôle déposé cet automne, à établir le meilleur taux de taxation pour l'an prochain.

L'année prochaine, des travaux de rechargement et d'asphaltage seront effectués avec la subvention fédérale de la taxe d'accise sur l'essence, soit les chemins Ménard, Vincelette, Ingram et Jean-Guy. Il y aura aussi des rues du développement domiciliaire qui seront asphaltées à même les surplus accumulés.

Notre municipalité est citée comme exemple de communauté qui se prend en main et je désire saluer tous les bénévoles pour leurs implications qui contribuent à l'avancement de notre communauté. Merci !

Ensemble, continuons de cultiver la coopération et l'entraide, la plus grande richesse de notre municipalité.

René Beauregard, maire

08/11/2016

N.B.: Tel que la Loi (article 955 C.M.) le prescrit, monsieur le maire René Beauregard dépose la liste de tous les contrats ou factures comportant une dépense de plus de 25 000\$ et des factures de 2 000\$ et plus totalisant plus de 25 000\$ pour un même fournisseur depuis le dernier discours du maire.

DÉPÔT AU CONSEIL (en date du 08-11-2016)

1-	<u>ALLARD ET ALLARD CONSTRUCTION INC.</u> Gravier pour rechargement et parc linéaire	181 329.95\$
2-	<u>EXCAVATION L.G. INC</u> Contrat de déneigement – Nivelage des chemins- Travaux dans divers chemins – Fosse septique loisir	401 264.64\$
3-	<u>LES ENTREPRISES BOURGET INC.</u> Abat-poussière	39 927.47\$
4-	<u>MRC DE LA HAUTE-YAMASKA</u> Quote-part annuelle - Vidange des fosses septiques - Contrat de collecte des matières résiduelles	289 175.59\$

5-	<u>MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC</u> Sûreté du Québec (sécurité publique)	118 626.00\$
6-	<u>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</u> Remise mensuelle	52 344.23\$
7-	<u>VILLE DE WATERLOO</u> Ententes Service Incendie et Loisirs	112 887.04\$

2016-11-191

PUBLICATION DU DISCOURS DU MAIRE – RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU 8 NOVEMBRE 2016

ATTENDU QUE le conseil municipal a le choix de publier ou de distribuer gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, le texte du **Discours du maire** - rapport annuel sur la situation financière de la municipalité au 8 novembre 2016;

ATTENDU QUE le conseil fait distribuer tous les mois un document d'informations municipales intitulé le "Messenger Joachimien" ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beaugard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil décrète que le texte du **DISCOURS DU MAIRE**, rapport sur la situation financière de la municipalité au 8 novembre 2016 sera distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité, en insérant une copie dans le « Messenger Joachimien », édition du mois de décembre, et que le texte sera joint au compte de taxes pour l'année 2017 envoyé à tous les propriétaires qui ont une adresse hors du territoire de la municipalité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉPÔT AU CONSEIL DU FORMULAIRE SM70 « DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL » (LERM-ART. 358)

La directrice générale et secrétaire-trésorière précise qu'elle a remis à chaque conseiller présent le formulaire (SM70) conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 358) et qu'ils doivent le déposer devant le conseil dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection **ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'expiration de ce délai.**

Le maire René Beaugard, les conseillères Micheline Beaugard Dalpé, Caroline Blanchard et Johanne Desabrais ainsi que les conseillers Pierre Daigle et François Lamoureux remettent leur déclaration respective.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Activité de financement de la Fondation au Diapason : vente de poinsettias.
- 4.2 Lettre du ministre Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française concernant la Loi sur le patrimoine culturel.
- 4.3 Lettre du ministre Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française concernant le projet de règlement sur la langue du commerce et des affaires afin d'accroître la présence du français dans l'affichage.
- 4.4 Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au préfet de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la non-conformité du règlement numéro 2016-287 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.
- 4.5 Lettre de madame Catherine Fournier, directrice de la Sécurité publique du Québec informant la municipalité sur le montant estimé de 124 401\$ pour la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017.

- 4.6 Correspondance du MAMOT pour un changement en matière de reddition de comptes financière.
- 4.7 Lettre des Diabétiques de la Haute-Yamaska inc. invitant la municipalité à illuminer la mairie en bleu pour la journée mondiale du diabète, le lundi 14 novembre prochain.

2016-11-192 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – OCTOBRE 2016**

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 3 novembre 2016 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Caroline Blanchard

DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 12 octobre et le 8 novembre 2016.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2016-11-193 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL OCTOBRE 2016**

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 3 novembre 2016 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 12 octobre et le 8 novembre 2016.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

DÉPÔT AU CONSEIL DE L'ÉTAT COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ET RECETTES 2016

Conformément au règlement #489-2007, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil l'état comparatif et prévisionnel des recettes et dépenses 2016.

2016-11-194 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2016**

Soumis au conseil : Liste des comptes de novembre 2016.

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DÛMENT APPUYÉE par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois d'octobre 2016 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1600246 au dépôt #1600268	:	11 149.49\$
----------------------------------	---	--------------------

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Chèque #1600325 au chèque #1600361	:	105 954.85\$
------------------------------------	---	--------------

Paieement par internet :		9 525.43\$
--------------------------	--	------------

Comptes à payer pour novembre 2016 :		115 480.28\$
--------------------------------------	--	---------------------

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2016-11-195 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU QUE pour des fins opérationnelles, il est souhaitable de nommer un maire suppléant en cas d'incapacité d'agir de monsieur le maire René Beauregard ;

ATTENDU QUE ce conseil désire conserver le principe établi de l'alternance par numéro de siège pour une période de trois mois;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme madame Johanne Desabrais, conseillère au siège no.6, maire suppléant pour une période d'environ trois (3) mois, soit du 08 novembre 2016 au 14 février 2017 inclusivement.

2016-11-196

OPÉRATION NEZ ROUGE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Soumis au conseil : Lettre de monsieur André Paquin, président et madame Claudette Royer, responsables du comité Nez Rouge, parrainé par le Club Optimiste de Waterloo demandant à la municipalité une aide financière pour le service de transport régional durant la période des Fêtes.

ATTENDU QUE ce conseil considère important un organisme tel qu'Opération Nez Rouge qui contribue à la sensibilisation de l'alcool au volant et qui offre un service sécuritaire aux citoyens durant la période des Fêtes ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de contribuer financièrement à Opération Nez Rouge 2016 pour un montant de 200.00\$.

2016-11-197

DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ANNÉES 2017 - 2018 - 2019

ATTENDU QU'un avis public doit annoncer la date de la séance au cours de laquelle seront adoptés les prévisions budgétaires de l'année 2017 et le programme des dépenses en immobilisations Années 2017-2018-2019 ;

SUR PROPOSITION de Caroline Blanchard

DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire au cours de laquelle seront adoptés les prévisions budgétaires de l'année 2017 et le programme des dépenses en immobilisations Années 2017-2018-2019 sera tenue : **le mardi 13 décembre 2016 à 19 h 30.**

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Daigle donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté par le conseil municipal à une séance subséquente un **Règlement décrétant les taux d'imposition pour l'année 2017: taxes foncières, compensation pour la disposition des déchets solides, déchets solides volumineux, collecte sélective résidentielle, collecte sélective pour les industries, commerces et institutions (ICI), compensation pour la vidange des fosses septiques, compensation pour le service d'accès à l'écocentre, modalités de paiement des taxes et compensations, coût pour licence de chien, taux d'intérêt sur toutes taxes et redevances municipales impayées.**

2016-11-198

DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DE FABRIQUE DE SAINT-JOACHIM

Document soumis : Lettre du 25 octobre 2016 de monsieur Alain Desrosiers, président pour le conseil de fabrique de Saint-Joachim.

ATTENDU QUE le conseil de Fabrique de Saint-Joachim demande une aide financière afin de maintenir en bon état l'église qui abrite également la salle Esperanza;

ATTENDU QUE des réparations majeures doivent être effectuées cette année pour des coûts dépassant nettement les 12 000\$;

ATTENDU QUE d'autres travaux seront également à faire au cours de l'année 2017;

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de fournir une aide financière de 9 000\$ au conseil de Fabrique de Saint-Joachim pour les travaux de réparation ou de changement des portes ainsi que la réparation des vitraux de l'église.

CONTRIBUTION ANNUELLE 2017 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Item reporter

INVITATION À JOINDRE LE REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Item retiré

2016-11-199

DEMANDE AJLSJ – SUBVENTION POUR LE FEU D’ARTIFICE LORS DE LA JOURNÉE FAMILIALE DU CARNAVAL 2017

ATTENDU QUE dans le cadre de sa programmation du carnaval 2017, l’association Activités Jeunesse et Loisirs de Saint-Joachim organise la journée familiale le 21 janvier 2017 au parc des loisirs ;

ATTENDU QUE le succès du feu d’artifice au cours des années passées, dans le cadre du Carnaval, AJLSJ désire reprendre l’expérience en 2017, et ce, toujours avec la compagnie Royal Pyrotechnie ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE ce conseil accorde une subvention de 1 500\$ pour la présentation du feu d’artifice lors de la journée familiale du carnaval 2017.

2016-11-200

DEMANDE D’AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT #526-2014 VISANT LES HEURES D’OUVERTURE DES ENDROITS PUBLICS MUNICIPAUX POUR LES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX JOURNÉE FAMILIALE DU CARNAVAL ET TOURNOIS DE CURLING ORGANISÉS PAR AJLSJ

ATTENDU QUE l’association AJLSJ organise, dans le cadre du carnaval 2017, la journée familiale le 21 janvier au parc des loisirs, suivi d’un tournoi de curling;

ATTENDU QU’AJLSJ organise un tournoi de hockey les 13 et 14 janvier 2017;

ATTENDU QU’AJLSJ organise des tournois de curling les 27 janvier et 10 février 2017;

ATTENDU QUE ces activités se terminent au-delà de 23 heures;

ATTENDU QU’en vertu du règlement no. 526-2014 visant les heures d’ouverture des endroits publics municipaux, les heures établies sont de 7 heures à 23 heures par jour, sauf lors d’un événement spécial autorisé par le conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE ce conseil autorise l’association Activités Jeunesse & Loisirs de Saint-Joachim de dépasser l’heure d’ouverture du parc des loisirs les 13, 14, 21 et 27 janvier ainsi que le 10 février 2017 lors de la tenue des activités spéciales organisées dans le cadre du Carnaval 2017.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PROGRAMMATION DU 40^e ANNIVERSAIRE DU FESTIBALLE FAMILIAL

Item reporté, le conseil désire plus d’Informations concernant le budget du 40^e anniversaire.

2016-11-201

FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE - PÉRIODE DES FÊTES 2016-2017

ATTENDU QUE suivant l’article 5, paragraphe 2, du règlement no. 430-96 concernant la séquence de fermeture du bureau de la Municipalité durant la période des Fêtes ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE, compte tenu de la localisation de la Fête de Noël 2016 et du Jour de l’An 2017, les services administratifs de la municipalité seront fermés du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement et seront rouverts à compter du mercredi 4 janvier 2017 à 9 h.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Dossier 411990, Camping la Rivière du passant / Compte-rendu de la CPTAQ sur la demande de régulariser la superficie occupée par un camping sauvage ayant fait l'objet d'une autorisation de la Commission. Orientation préliminaire : après pondération de l'ensemble des critères, la CPTAQ prévoit autoriser cette demande.

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des travaux effectués du mois précédent.

RAPPORT INCENDIE ET DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du rapport portant sur les statistiques incendies de 2014 ;

Dépôt du rapport de la SQ pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 2016 ;

Dépôt du rapport de la SQ pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2016

2016-11-202

PROGRAMMATION COMPORTANT DES COÛTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – ANNÉES 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à un personnel, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2016-11-203

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE ce conseil a reçu la confirmation du ministre des Transports, monsieur Jacques Daoust, qu'une subvention de 20 000\$ sera versée à la municipalité comme aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE pour l'année 2016, les travaux visés par cette demande de subvention, soient les travaux de réparation de la fondation du chemin Ingram ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux de réparation de la fondation du chemin Ingram pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Ingram dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-11-204

DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA SALLE DES LOISIRS - SAISON HIVER 2016-2017

Soumis au conseil : offres de service de monsieur Martin Béland et de Ferme J.P.D. Choquette inc.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de Ferme J.P.D. Choquette inc. pour effectuer les travaux de déneigement du stationnement de la salle des loisirs située au 556 de la rue des Loisirs, avec fourniture (achat) et épandage des abrasifs par l'entrepreneur, pour la saison hiver 2016-2017 au prix forfaitaire annuel de 1 594.00\$\$ plus les taxes applicables.

QUE ces travaux se feront sous la supervision de l'inspecteur municipal en voirie.

QUE l'inspecteur municipal ainsi que le maire sont les représentants de la municipalité pouvant émettre les avis de réprimandes, si nécessaire, lors de l'exécution de ce contrat.

QUE les modalités de paiement seront faites de la façon suivante :

- Un premier (1^{er}) versement représentant 30% du contrat sera versé en décembre;
- Un deuxième (2^e) versement représentant 40% du contrat sera versé en février;
- Et un troisième (3^e) versement représentant 30% du contrat sera versé en mai, en guise de retenue pour pleine satisfaction de l'exécution du contrat.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document, si nécessaire, pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-11-205

AUGMENTATION BUDGÉTAIRE POUR LA FINITION EXTÉRIEURE DE LA SALLE DES LOISIRS

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), ce conseil a prévu des travaux de rénovation de la salle des loisirs;

ATTENDU QUE pour finaliser l'extérieur de la salle, ce conseil désire y apposer une pancarte d'identification, des lumières extérieures ainsi que l'aménagement paysager de la façade de la salle des loisirs ;

ATTENDU QUE selon les travaux restants à faire, une augmentation budgétaire d'au moins 3 000\$ est nécessaire pour finaliser l'aménagement extérieur ;

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DUMENT APPUYÉE par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise une augmentation budgétaire de 3 000\$ en plus du 18 000\$ déjà autorisé par la résolution #2016-09-169, afin d'exécuter les travaux de finition extérieure de la salle des loisirs.

2016-11-206

OFFRE DE SERVICE - TOIT POUR BOÎTES POSTALES

Soumis au conseil : offre de service de Construction A.C.M. inc.

ATTENDU QUE Postes Canada a installé un nouveau site de boîtes postales regroupant plus de 128 adresses, au 556 rue des Loisirs ;

ATTENDU QUE pour protéger les gens, ainsi que les boîtes postales des intempéries, l'installation d'un toit au-dessus de ce site serait très appréciée ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de Construction A.C.M. pour effectuer les travaux de construction d'un toit pour les nouvelles boîtes postales, dans le stationnement de la salle des loisirs située au 556 de la rue des Loisirs, pour un montant de 7 500\$ plus les taxes applicables.

QUE ces travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal en voirie.

2016-11-207

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR SYLVAIN BROUSSEAU - LOT 3 987 874 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Offre d'achat de monsieur Sylvain Brosseau datée du 3 novembre 2016 pour l'acquisition du lot 3 987 874 du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 3 987 874 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière du secteur commercial de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

ATTENDU QUE le prix d'aliénation dudit immeuble doit couvrir les dépenses engagées à cet égard ;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Brosseau présente au conseil municipal une offre d'achat de 40 000\$ (plus taxes applicables) pour le lot 3 987 874 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 522.7 mètres carrés ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000.00\$;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 3 novembre 2016 de monsieur Sylvain Brosseau pour l'acquisition du lot 3 987 874 du cadastre du Québec.

QUE le prix de vente est de 40 000.00\$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ).

QUE ce prix de vente sera versé au Fonds général de la municipalité.

QUE cette vente est consentie aux conditions édictées dans l'offre d'achat déposée et fait partie intégrante de la présente résolution. Cette offre d'achat doit être transmise au notaire mandaté par monsieur Sylvain Brosseau.

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

QUE ce conseil s'engage à installer les bornes à chaque intersection du terrain, et ce, à ses frais.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

SUIVI - DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Selon les États financiers maison, il y aurait une perte, pour l'année se terminant le 30 septembre 2016, d'environ 32 000\$.

Cette perte est due majoritairement aux honoraires professionnels et à la baisse des ventes au niveau de l'essence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

2016-11-208

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités ; la présente séance est levée à 20 h 50.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».